

Image not found or type unknown



Pouvez vous m'aider svp!!!!

Par **ppl mokoko**, le **17/02/2011** à **18:54**

Bonjour, je vous résume ma situation globale au plus court. Avec mon conjoint nous avons acheté un appartement en 2007 qui était vraiment dans un piteux état, nous avons sollicité une entreprise qui nous a refait pratiquement tous les travaux nécessaires pour le remettre en état et le revendre par la suite. EN 2010 nous vendons cet appartement (qui n'a jamais été loué ou habité) et quelques mois après l'acheteur nous dit que la canalisation de la salle de bain n'est pas raccordée au tout à l'égout et que la fuite se propage chez le voisin. Le problème qui se pose c'est que l'on ne peut pas utiliser la décennale de l'entreprise qui nous a fait les travaux puisque celle-ci n'est pas intervenue sur cette partie car elle était en apparence en bon état. Merci de me conseiller